

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle Environnement, Patrimoine et Espace Public

OBJET : Attribution du marché : Réalisation de 10 Schémas Directeurs
d'Assainissement dans le cadre d'un groupement de commandes

Le 27 mars 2024 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 14 mars 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum, 11 bis rue Gambetta).

Présents : Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Georges SUZAN, , M. Christian BLANCHARD, , M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, , Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, Mme Mireille GIBERT, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Laurent THOMAS, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Laurent MIOCHE, , Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, , Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT.

Pouvoirs : M. Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à M. Jacques LAFFONT, Mme Maryvonne MOUNIER donne pouvoir à M. Michel NEEL, , M. Christian MOLLARD donne pouvoir à Mme Régine TERRAILLON, M. Bruno CHALAYER donne pouvoir à M. Jean-François RASCLE, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à M. Michel BONNAND, M. Bertrand VALLA donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Didier BERNE.

Absents remplacés : M. Patrick MATHIEU est remplacé par M. Jérémie TROTTEY, M. Gilbert GRATALOUP est remplacé par M. Patrick THIVILLIER.

Absent excusé : M. Claude MONDESERT, M. Jean-Marc GALLEY, M. Jérôme PIGERON.

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Marc TISSEUR

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 58
Nombre de membres supplées : 2
Nombre de pouvoirs : 7
Membres absents non représentés : 4
Nombre de votants : 67
Nombres de vote
POUR : 67
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en ses articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE),

Vu la convention constitutive du groupement de commandes approuvée par décision n°136-2023 et signée par l'ensemble des membres,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Balbigny, en date du 12 septembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Cleppé, en date du 5 septembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Jas, en date du 25 septembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Mizérieux, en date du 16 novembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Pinay, en date du 13 septembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Cyr-de-Valorges, en date du 13 octobre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Jodard, en date du 12 septembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Marcel-de-Félines, en date du 11 septembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sainte-Colombe-sur-Gand, en date du 21 juillet 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Salvizinet, en date du 18 septembre 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement,

Vu la décision n°136-2023 du Président de la CCFE en date 18 juillet 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes en date du 13 mars 2024.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Dans le cadre de la charte partenariale signée avec les communes et de leurs accompagnements dans l'exercice de leurs compétences assainissement, la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) est le coordonnateur du groupement de commandes pour la passation du marché public de prestations intellectuelles consistant à la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement pour les communes de Balbigny, Cleppé, Jas, Mizérieux, Pinay, Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Jodard, Saint-Marcel-de-Félines, Sainte-Colombe-sur-Gand et Salvizinet.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 décembre 2023 au BOAMP et le 5 décembre 2023 au JOUE. Cet avis avait pour objet la passation du marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

pour les communes de Balbigny, Cleppé, Jas, Mizérieux, Pinay, Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Jodard, Saint-Marcel-de-Félines, Sainte-Colombe-sur-Gand et Salvizinet.

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offre ouvert.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de sa notification au titulaire. Le début d'exécution est prévu le 15 avril 2024 ou à compter de la notification du marché si cette date est ultérieure. Le marché ne pourra pas être reconduit.

La date de remise des offres était fixée au 15 janvier 2024 à 12h00.

La CCFE a reçu 4 plis des entreprises suivantes :

- SAS IRH Ingénieur Conseil de Genevilliers,
- SARL Profils Etudes de Chambéry
- SAS Réalités Environnement de Trévoux,
- SAS Altereo de Venelles.

CONTENU

Conformément à ses obligations, la CCFE en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, a :

- Analysé les candidatures et les offres reçues ;
- Elaboré le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;
- Transmis le rapport d'analyse des candidatures et des offres aux autres membres du groupement de commandes pour qu'ils puissent faire valoir leurs observations ;
- Préparé les convocations de la Commission d'appel d'offres ;
- Conduit les réunions de la Commission d'appel d'offres.

Plus précisément, en tant que coordonnateur du groupement de commandes pour la passation du marché, la CCFE a procédé à l'analyse des 4 offres, jugées recevables, conformément aux critères mentionnés à l'article 8 du règlement de la consultation, à savoir :

- Le prix pour 40 points/100
- La valeur technique pour 60 points/100. La valeur technique était appréciée au regard de 5 sous-critères pondérés.

Lors de sa séance du 13 mars 2024, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les candidatures et les offres reçues, s'est appropriée le rapport d'analyse des candidatures et des offres établi par la CCFE, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, et en liaison avec les autres membres du groupement de commandes.

Lors de cette séance, elle a attribué le marché public à la société Réalités Environnement ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères et sous-critères définis dans le règlement de la consultation, pour un montant total estimatif (tel que résultant du Détail Quantitatif-Estimatif (DQE)) de 395 089,22 € HT.

Le détail des montants estimatifs (tels que résultant du DQE) pour chacun des membres du groupement est le suivant :

Membres du groupement	Montants estimatifs (tels que résultant du DQE) En € HT
Balbigny	137 932,55
Cleppé	39 886,55
Jas	16 524,50
Mizérieux	35 410,60
Pinay	22 697,00
Saint-Cyr-de-Valorges	20 032,70
Saint-Jodard	35 848,57
Saint-Marcel-de-Félines	28 703,75
Sainte-Colombe-sur-Gand	27 377,00
Salvizinet	30 676,00

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- Approuver le choix de la CAO d'attribuer le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement, à la société Réalités Environnement pour un montant total estimatif (tel que résultant du DQE) de 395 089,22 € HT ;
- Autoriser Monsieur le Président de la CCFE à signer le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement, à la société Réalités Environnement pour un montant total estimatif (tel que résultant du DQE) de 395 089,22 € HT et pour chacun des membres du groupement pour les montants estimatifs (tels que résultants du DQE) suivants :

Membres du groupement	Montants estimatifs (tels que résultant du DQE) En € HT
Balbigny	137 932,55
Cleppé	39 886,55
Jas	16 524,50
Mizérieux	35 410,60
Pinay	22 697,00
Saint-Cyr-de-Valorges	20 032,70
Saint-Jodard	35 848,57
Saint-Marcel-de-Félines	28 703,75
Sainte-Colombe-sur-Gand	27 377,00
Salvizinet	30 676,00

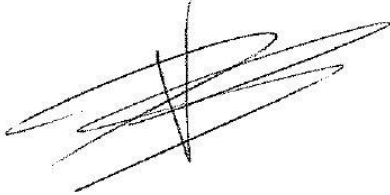
- Autoriser Monsieur le Président de la CCFE à notifier le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de 10 schémas directeurs d'assainissement, pour l'ensemble des membres du groupement, à la société Réalités Environnement, Titulaire du marché ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance
M. Marc Tisseur



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et les personnes résidant à plus de 100 km supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Date de mise en ligne : 05/04/2024